

Paritaire Prévoyance Mutuelle du 12 mai 2014

Etaient présentes pour la CFDT : Chrystelle Chapot de COMACAS et Chantal Gros de DCF.

Chantal précise que le compte rendu de la réunion de décembre 2013 ne fait pas état de la présence d'Anne Gagnot alors qu'elle a bien participé à cette commission. Mr Delmas dit que ceci sera corrigé.

Les tableaux présentés sont communiqués en pièces jointes.

Mutuelle MIEL

A fin décembre, il y eut changement des prestations et pas de changement au niveau des cotisations.

Une présentation des effectifs au 31 mars 2014 a été faite.

50986 affiliés, les niveaux majoritaires sont les 3 et 1 pour les actifs. Il y a 81287 bénéficiaires (en baisse du fait de la baisse des effectifs de Casino) ?

Sur 2013, les restes à charge, pour les affiliés, ont tendance à augmenter, sur le dentaire et sur l'appareillage auditif particulièrement, toutefois, en optique il a diminué. Ce reste à charge moyen est de 8,83 % par affilié.

Selon Mr Delmas il faut trouver un équilibre entre les intérêts de la Mutuelle et ceux des salariés de Casino.

Pour le 1^{er} trimestre 2014, les dépenses prestation MIEL diminuent ainsi que le reste à charge.

De nouvelles dispositions concernant les contrats responsables ont vu le jour, il y aura toutefois peut-être une période transitoire avant application.

Depuis le début de l'année, il y a eu mise en place du réseau de soin "Carte Blanche" qui intervient sur l'optique, le dentaire et l'audio prothèse.

L'accès à "Carte Blanche" se fait sur le compte personnel du site de la Mutuelle, il y a un système de géo localisation qui permet d'identifier les prestataires proches de chez soi.

Un partenariat de Miel avec APICIL a été conclu.

L'expérimentation concernant le coût des remboursements MIEL sur les accidents du travail n'a pas encore été chiffré, sur ce point il n'y a pas de télétransmission par la CPAM, le salarié doit donc envoyer lui-même la facture qui concerne les frais qui n'ont pas été remboursés par la CPAM.

Mise en place CCAM (Classification Commune des Actes Médicaux) dentaire par la sécu : elle a créé des actes de codifications spécifiques, le devis dentaire va être normalisé.

Il y aura un impact pour 2015 (exemple bridge), l'année prochaine il faudra travailler sur le pavé de garanties dentaires. Il y aura donc des changements sur les méthodes de paiement par la mutuelle. Plusieurs réunions préalables traitant de ce nouveau mode de remboursements seront nécessaires avant la mise en place.

Une " chartre de bonnes pratiques " sera instaurée.

Une augmentation de la mutuelle est mise en place.

Les représentants CFDT demande un vote. A cela, Mr Delmas répond que l'augmentation avait été actée lors de la réunion de décembre, et qu'il n'y a donc pas lieu de faire un vote ce jour.

C'est pour le moins surprenant car une commission paritaire n'est pas là pour prendre acte de ce qui est proposé, son rôle est de se prononcer formellement sur les augmentations et autres décisions.

Les représentants CFDT redisent que, l'année dernière, plutôt que de baisser les cotisations, il aurait été préférable d'augmenter un peu les prestations.

En tout état de cause, les coûts supplémentaires engendrés par l'ANI étaient déjà connus, anticiper aurait permis de ne pas augmenter cette année.

Présentation du dispositif de la dépendance proposé par l'AG2R

Les droits seraient ouverts à tous les actifs qui le souhaiteraient et jusqu'à 75 ans pour les retraités, ils couvriraient la dépendance partielle et totale.

Même en cas de rupture de contrat ou de cessation de paiement des cotisations, les points seront acquis définitivement.

Il n'y aura pas de questionnaire médical demandé sauf dans le cas de rachat de points.

La rente sera donnée automatiquement en Gir 1 et Gir 2 (codifications de la dépendance) et sera également versée en cas de dépendance précoce (accident, AVC...)

Contrairement à une assurance, la cotisation est à fond perdu.

Les élus CFDT disent que s'il y avait une participation de l'employeur à la cotisation, les salariés seraient peu être plus attirés par ce dispositif, mais Mr Delmas précise qu'actuellement, il n'est pas question d'aller dans cette direction.

Une adresse dédiée aux salariés de Casino a été créée, elle est la suivante :

dependance-groupecasino@ag2rlamondiale.fr

Fait 15 mai 2014

C.GROS